

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Lundi, le 3 février 2025, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents: M. le conseiller Gérald Morin
 Mme la conseillère Geneviève Migneault
 M. le conseiller André Dufour
 M. le conseiller Marc-André Guay
 M. le conseiller Richard Sirois

Est absent : M. le conseiller Pierre Girard

M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

1.0 MOT DE BIENVENUE

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 3 FÉVRIER 2025

3.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2025.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Abolition du poste de directeur général adjoint;
- 4.2 Demande d'aide financière – Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI)– MRC-du-Fjord du Saguenay – Autorisation de signature.
- 4.3 Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales – Projet EURÉKO! – Résolution d'appui.
- 4.4 Plan de gestion des actifs (PGA) – Approbation du document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » - Autorisation de dépôt des documents;
- 4.5 Vente pour défaut de paiement de taxes – 2025;
- 4.6 Projet de Règlement # 568 (Citation patrimoniale du muret du cimetière) – Présentation, dépôt et avis de motion;
- 4.7 Travaux – Hydro-Québec - Déplacement de poteaux – Boulevard Saint-David – Acceptation des coûts;
- 4.8 Journées de la persévérance scolaire;
- 4.9 École Saint-David – Activités scolaires 2025 – Aide financière;
- 4.10 Engagement – Agent de développement.

5.0 TRANSPORT

5.1 Construction de l'Est- CNEST – Offre de règlement – Autorisation de signature.

6.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 Demande de permis - 9099-3593 Québec inc. – Unités de condos – lot 6 567 263 –rue du Massif– PIIA.

7.0 CORRESPONDANCE

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1** Aide financière – Association des érablières du Bras-du-Nord;
- 8.2** Cessation de terrain – Rue de Cortina (lot 6 515 559) –
Autorisation de signature.

9.0 ACCEPTATION DES COMPTES

PÉRIODE DE QUESTIONS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

024-2025

Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

024-A-2025

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

025-2025

Abolition du poste de directeur général adjoint.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le poste de directeur général adjoint soit et est aboli. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

026-2025

Demande d'aide financière – Fonds de mise en valeur des terres publics intramunicipales (TPI) – MRC-du-Fjord du Saguenay – Autorisation de signature.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le greffier - trésorier et directeur général Jimmy Houde à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents de demande d'aide financière relatifs au Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI) – MRC-du-Fjord du Saguenay et tout autre document découlant de la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

027-2025

Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales – Projet EURÊKO! – Résolution d’appui.

CONSIDÉRANT le projet présenté par EURÊKO! à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans les cadres du programme de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour l’aménagement d’une bande riveraine modèle pour la conservation et la protection de la faune aquatique.

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie la demande d’aide financière présentée par Eurêko à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans les cadres du programme Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales. Adoptée à l’unanimité des conseillers (ère).

028-2025

Plan de gestion des actifs (PGA) – Approbation du document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » - Autorisation de dépôt des documents.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- s'engage à transmettre au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

029-2025

Vente pour défaut de paiement des taxes – 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le greffier-trésorier et directeur général à transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin d'être inclus à la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes, tout dossier pour lequel il y a un solde de taxes antérieur à 2025 et supérieur à 100 \$ et pour lequel une entente satisfaisante n'aura pas été conclue, le tout suivant signification aux intéressés par courrier recommandé; et que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde et/ou le directeur des finances M. Marc Lavoie, à faire l'acquisition des propriétés sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau qui ne recevront pas l'enchère minimale requise le jour de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et ce, pour et au nom de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Projet de Règlement # 568 (Citation patrimoniale du muret du cimetière) – Présentation, dépôt et avis de motion.

M. le conseiller André Dufour fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement #568 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet pour objet la citation patrimoniale du muret du cimetière de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

030-2025

Travaux – Hydro-Québec - Déplacement de poteaux – Boulevard Saint-David – Acceptation des coûts.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les coûts relatifs à la demande de déplacement de 9 poteaux entre le 205 et le 245 boulevard Saint-David qui s'élèvent à 24 788,60 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

031-2025

Journées de la persévérance scolaire 2025.

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 14 milliards de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec (Laurin, 2024);

CONSIDÉRANT qu'en 2021-2022, 12,8 % des jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit 18,7 % pour les garçons et 9,6 % pour les filles, et que depuis les huit dernières années, le taux de sorties sans diplôme ni qualification, observé notamment chez les garçons au SLSJ, a presque doublé;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 10 au 14 février 2025, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 19^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean sous le thème « La persévérance fait toute la différence », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines

d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau déclare les 10, 11, 12, 13, et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre Municipalité et :

- d'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;
- d'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;
- de faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de Mme Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ par courrier électronique à crepas@cegepjonquiere.ca

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

032-2025

École Saint-David – Activités scolaires 2025 – Aide financière.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide financière de 4 000 \$ à l'école Saint-David pour couvrir principalement les frais de transport liés à diverses sorties éducatives et récréatives. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

033-2025

Engagement – Agent de développement.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel de candidatures visant à combler un poste d'agent de développement pour un contrat de travail de 2 ans avec possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, les entrevues réalisées et la recommandation faite par le Comité de sélection.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'engagement de M. Claude Girard au poste d'agent de développement de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, effectif à partir du 27 janvier 2025, au salaire annuel de 60 000\$ payé 50% par la Municipalité et 50% par Développement Falardeau et indexé de 2.5% pour l'année 2026, le tout sous réserve d'une probation de 6 mois au terme de laquelle la municipalité statuera de manière définitive concernant cet engagement. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

034-2025

Constructions de l'Est- (CNESST.) – Offre de règlement – Autorisation de signature.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a payé à la CNESST un montant de 35 114.08\$ réparti comme suit :

- 27 741.44 \$: Contrat des rues du Valinouët
- 7 372.64 \$: Contrat de déneigement

CONSIDÉRANT que le cautionnement émis pour le contrat de déneigement ne comporte aucune obligation de payer les créanciers de l'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement de la caution au montant de 27 741.44\$.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de règlement proposé par l'Alpha Compagnie d'assurance au montant de 27 741.44\$ et que M. le greffier-trésorier et directeur général, Jimmy Houde soit et est autorisé à signer tout document nécessaire pour finaliser ce dossier. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

035-2025

Demande de permis – 9099-3593 Québec inc. – Unités de condos – lot 6 567 263 – rue du Massif– PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire soumet une demande de permis de construction pour l'ajout de 28 unités

de condos répartis dans 3 bâtiments composés de 1 X 12 logements et 2 X 8 logements et que le projet situé dans le secteur alpin est assujéti au règlement sur les PIIA 520;

CONSIDÉRANT que les documents soumis sont incomplets et ne permettent que d'effectuer une évaluation sommaire du projet tout de même nécessaire pour commencer les modifications aux règlements d'urbanisme requise pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que l'allure générale du projet, l'architecture, les matériaux, les couleurs, l'aménagement des espaces verts et des bâtiments démontrés s'harmonisent à ce qui est déjà construit à proximité;

CONSIDÉRANT que la hauteur des toitures des bâtiments fera obstacle à la vue de certains propriétaires à proximité, comme démontré lors de l'évaluation du projet et que les propriétaires à proximité n'ont pas été consultés ni avisés des impacts à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée des bâtiments se trouve en bordure de talus sur des sols remaniés mécaniquement, que les travaux préparatifs du terrain, tel que les déblais, remblais, talus, mur de soutien, drainage, etc., ont été effectués sans les permis et les documents requis.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 04-2025 le refus de la présente demande sans que les conditions suivantes soient respectées :

- Que les propriétaires à proximité, subissant un préjudice pour la perte de vue, donnent leur aval au projet.
- Que les ouvrages déjà effectués et à venir (déblais, remblais, talus, mur de soutien, drainage, infrastructures et marge de protection) soient soumis à une étude géotechnique, à un rapport favorable au projet ainsi qu'aux plans d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur qualifié.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau n'autorise pas l'émission des permis nécessaires pour le projet tel que proposé par le propriétaire du lot 6 567 263. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Correspondance.

1. Le 14 janvier 2025, M. Daniel Jean de l'Office des personnes handicapées du Québec, invitant la Municipalité à participer à la neuvième édition du Prix « À part entière » en soumettant des personnes ou des organismes dignes de mention, faisant accroître la participation sociale des personnes ayant un handicap. **(Voir la résolution 036-2025)**
2. Le 14 janvier 2025, M. Frédéric Jean, du Club de compétition de ski le Valinouët, sollicitant la Municipalité pour une commandite de 250\$ pour les courses régionales de ski alpin qui auront lieu les 22 et 23 février prochain. **(Voir la résolution 037-2025)**
3. Le 15 janvier 2025, Mme Hélène Boivin, présidente de la Fondation DI TSA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, demandant à la Municipalité de proclamer, par voie de résolution, les dates du 16 au 22 mars 2025 comme la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et sollicitant la Municipalité pour un soutien financier afin d'aider à poursuivre leur mission et l'invitant à consulter le site Internet de la SQDI.
4. Le 21 janvier 2025, la Direction générale de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence, invitant la Municipalité à transmettre le nom de toute personne ou tout organisme qui a contribué de façon exceptionnelle au développement et à la promotion de la sécurité incendie dans le cadre de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers (ères), lequel se terminera le 14 mars 2025.
5. Le 21 janvier 2025, Mme Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, demandant à la Municipalité une résolution d'appui concernant la présentation d'un mémoire à la Commission, la diversification des services offerts dans les bureaux de poste publics et la nécessité de tenir des consultations plus approfondies auprès des parties prenantes.
6. Le 23 janvier 2025, MM. Rock Bélanger et Serge Desgagné des Chevaliers de Colomb, demandant à la Municipalité une aide financière pour leur 34e édition de leur GRAND CASINO, qui se déroulera le 29 mars 2025 à l'École secondaire Charles-Gravel et qui a pour objectif principal de ramasser des fonds afin de répondre à de nombreuses demandes d'organismes communautaires. **(Voir la résolution 038-2025)**

7. Le 23 janvier 2025, Mme Ann-Frédéric Lavoie, présidente du festival Gymkhana de Falardeau, sollicitant un appui financier de 35 000\$ de la Municipalité pour la 16e édition du festival Gymkhana qui se déroulera du 7 au 10 août 2025. **(Voir la résolution 039-2025)**
8. Le 23 janvier 2025, M. Serge Desgagné, des Chevaliers de Colomb, invitant la Municipalité à un souper-spectacle au coût de 35\$/personne qui se tiendra le samedi, 15 mars 2025 à la Place des Fondateurs au profit de la Maison des soins palliatifs du Saguenay.
9. Le 27 janvier 2025, Mme Jocelyne Fortin, du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, invitant la Municipalité à une soirée vins et fromages au coût de 150\$/personne pour leur 1re activité de financement de la 2e édition de la Fondation de la réussite du Fjord qui aura lieu le 27 février 2025 à l'hôtel le Montagnais.
10. Le 28 janvier 2025, Mme Stéphanie Coudé, responsable du tournoi interrégional de hockey mineur de St-Ambroise et Falardeau sollicitant une commandite de la Municipalité afin de maintenir des frais d'inscription bas pour permettre à des familles à faible revenu d'inscrire leurs enfants. **(Voir la résolution 040-2025)**
11. Le 29 janvier 2025, Mme Émilie Émond, présidente du CA de la Coopérative de solidarité Falardeau demandant à la Municipalité une demande de cautionnement pour soutenir la demande de financement, afin de faciliter l'obtention des fonds nécessaires pour la construction du bâtiment qui abritera l'épicerie administrée par la COOP de solidarité Falardeau.

036-2025

Office des personnes handicapées du Québec - Prix « À part entière » - Mise en candidature – Groupe d'Action Communautaire.

CONSIDÉRANT que l'Office des personnes handicapées du Québec lance un appel de candidatures visant à rendre hommage aux personnes et aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

CONSIDÉRANT que le Groupe d'Action communautaire de Saint-David-de-Falardeau engendre des résultats positifs, durables et concrets sur la participation sociale des personnes handicapées et exerce une influence positive dans la vie de plusieurs personnes handicapées et leur famille.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau soumette la candidature du Groupe d'Action Communautaire de Saint-David-de-Falardeau pour la neuvième édition du Prix "À part entière" de l'Office des personnes handicapées du Québec.

037-2025

Club de ski de compétition Le Valinouët – Commandite.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois, et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une commandite de 250\$ pour les courses régionales de ski alpin qui auront lieu les 22 et 23 février prochain. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

038-2025

Chevaliers de Colomb – Assemblée Mgr Martel – Grand Casino.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'Assemblée Mgr Martel des Chevaliers de Colomb une commandite de 100\$, afin d'aider au financement du Grand Casino. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

039-2025

Festival Gymkhana de Falardeau – Aide financière 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une subvention de 25 000 \$ à l'organisation du Gymkhana, pour l'édition 2025 de cet évènement, le tout conditionnel à la tenue de cet évènement et payable comme suit :

- 15 000 \$: Immédiatement ;
- 10 000 \$: Sur présentation des états financiers de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

040-2025

Tournoi Hockey mineur Saint-Ambroise / Falardeau – Aide financière 2025.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une commandite de 500\$ à l'organisation régissant les équipes de hockey mineures des Monarques afin d'aider à maintenir les frais d'inscription bas, ce qui permet à des familles à faibles revenus d'inscrire leur enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

041-2025

Aide financière 2024 – Association des érablières du Bras-du-Nord.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'Association des érablières du Bras-du-Nord une aide financière de 700\$, afin d'aider au fonctionnement de cet organisme pour l'année 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

042-2025

Cession de terrain – Rue de Cortina – Autorisation de signature.

CONSIDÉRANT que les travaux d'enrochement effectués lors de la construction de la rue de Cortina ont empiété sur le terrain des propriétaires du lot 6 515 559 et réduisent considérablement la zone constructible pour un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire régulariser la situation de façon équitable pour tous.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la cession de deux parcelles de terrain se détaillant comme suit :

- Parcelle 1 :6 515 547 (partie)
6 515 556 (partie)
6 515 557 (partie)
Superficie totale : 303.30 m²

- Parcelle 2 :6 562 869 (partie)
6 562 870 (partie)
Superficie totale : 227.53 m²

et que M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

043-2025

Acceptation des comptes – Au 3 février 2025.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde soit et est autorisé à en faire le paiement.

45779	- 9426-3555 QUÉBEC INC.	5 000.00 \$
45780	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	683.03 \$
45781	- PPS CANADA	1 149.75 \$
45782	- AMEC CONSTRUCTION INC.	500 909.39 \$
45783	- CLUB CARIBOU - CONSCRITS INC.	4 500.00 \$
45784	- CROIX-ROUGE - DIVISION DU QUÉBEC	643.65 \$
45785	- M.R.C. DU FJORD-DU SAGUENAY	1 500.00 \$
45786	- PAUL PEDNEAULT INC.	486 884.70 \$
45787	- VALINEIGE SA	10 630.59 \$
45788	- VIRÉE DES MONTS (LA)	500.00 \$
45789	- ADT CANADA INC.	71.19 \$
45790	- CLUB DES FONDATEURS	10 000.00 \$
45791	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	878.86 \$
45792	- ASPHALTE ULTRA	32 945.83 \$
45793	- CONSTRUCTION J.R. SAVARD	150 197.50 \$
45794	- DÉNEIGEMENT H.P. GRENON INC.	12 496.08 \$
45795	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	686.59 \$
45796	- DUFOUR ANDRÉ, M.	23.33 \$
45797	- GAGNON FRÈRES	942.77 \$
45798	- JRM EXCAVATIONS	900.00 \$
45799	- JRM EXCAVATION	4 895.83 \$
45800	- 9190-0738 QUÉBEC INC.	135.67 \$
45801	- ACCÈS SOUDURE	503.59 \$
45802	- AIR DESIGN LOCATION	1 092.26 \$
45803	- ALLARD FRANCINE, MME	392.51 \$
45804	- ARCHAMBAULT	193.70 \$
45805	- ASPHALTE ULTRA	176.20 \$
45806	- A.D.M.Q.	1 125.87 \$
45807	- ATELIER FAA INC.	232.83 \$
45808	- AUTOLOOK INC.	179.77 \$
45809	- BATTERIE SPÉCIALITÉ	166.66 \$
45810	- B.B.G RÉFRIGÉRATION	452.72 \$
45811	- BÉRUBÉ MARTIN	97.66 \$
45812	- BOUCHARD JOCELYN	89.30 \$
45813	- BOUTIN CAROLINE	65.52 \$
45814	- CAOUCETTE INFORMATIQUE INC.	109.20 \$
45815	- C.R.S.B.P. SAGUENAY LAC ST-JEAN	17 864.44 \$
45816	- ANNULÉ	0.00 \$
45817	- CENTRE DU BRICOLEUR (LE)	3 021.69 \$
45818	- CHLORATECH INC.	1 476.20 \$
45819	- DÉNEIGEMENT H.P. GRENON INC.	3 708.64 \$
45820	- DEVICOM	369.93 \$
45821	- DIONNE NORMAND	214.02 \$
45822	- DISTRIBUTION CUISI-LAM INC.	171.31 \$
45823	- DUMONT-POIRIER CATHERINE	469.65 \$
45824	- ÉLECTRICITÉ DU FJORD INC.	20 139.48 \$
45825	- EMOND LYNDA, MME.	91.63 \$

45826	- ENCRECO INC.	137.93 \$
45827	- ENGLOBE CORP.	5 288.85 \$
45828	- ENTANDEM	148.91 \$
45829	- ENVIROVISION 2010 INC.	430.62 \$
45830	- L'ÉTOILE DODGE CHRYSLER	225.28 \$
45831	- EVERGUARD, INCENDIE-SÉCURITÉ	48.27 \$
45832	- EXCAVATION CLAUDE LAROUCHE INC.	4 634.19 \$
45833	- EXTERMINATION TREMBLAY ET LEMIEUX INC.	46.85 \$
45834	- FADOQ LE CLUB FALARDIEN	200.00 \$
45835	- FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	120.00 \$
45836	- FOURNITURES DE BUREAU M.S.	1 522.69 \$
45837	- GAGNON WILLIAM	232.42 \$
45838	- GARAGE NORDXPRT FALARDEAU	375.26 \$
45839	- GAUDREULT CHANTALE, MME.	91.01 \$
45840	- GAUTHIER ÉRIC	37.54 \$
45841	- GESTICONFORT INC.	14 915.63 \$
45842	- GIRARD, TREMBLAY, GILBERT, NADEAU	1 322.21 \$
45843	- GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	10.02 \$
45844	- GRAPHICA IMPRESSION INC.	1 234.26 \$
45845	- GRENON GERMAIN	72.50 \$
45846	- HOUDE JIMMY, M.	97.66 \$
45847	- HUDON DANIEL, M.	97.69 \$
45848	- L'IMPRIMEUR	217.30 \$
45849	- JAVEL BOIS-FRANC INC.	1 943.09 \$
45850	- JRM EXCAVATION	9 163.41 \$
45851	- LAROUCHE FABIEN, M.	94.55 \$
45852	- LAROUCHE JOSUÉE, M.	32.10 \$
45853	- L'ARSENAL	126.47 \$
45854	- LAVOIE MARC	97.67 \$
45855	- MARTY-PEYROUTET FANNY	20.97 \$
45856	- MICROBRASSERIE SAINT-HONORÉ	902.20 \$
45857	- MIN. DE L'EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	399.00 \$
45858	- MORIN PAMELA	180.00 \$
45859	- MORIN GÉRALD	608.11 \$
45860	- M.R.C. DU FJORD-DU SAGUENAY	192 709.00 \$
45861	- MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ	1 479.25 \$
45862	- NORMANDIN ROMAIN, M.	95.34 \$
45863	- NOVAXION	2 473.13 \$
45864	- ORIZON MOBILE	1 016.96 \$
45865	- PAUL MARCEL	97.68 \$
45866	- PIÈCES D'AUTOS STE-GENEVIÈVE	14.15 \$
45867	- PLOMBERIE LATULIPPE	1 397.26 \$
45868	- LES PLOMBERIES ROCHEFORT	998.51 \$
45869	- PORTES ET FENÊTRES L.G.C. INC.	13.80 \$
45870	- PRINCESS AUTO	43.67 \$
45871	- PRODUITS ÉNERGÉTIQUES GAL INC.	816.25 \$
45872	- PRODUITS SANITAIRES BELLEY	798.56 \$

45873	-	PRODUITS SANITAIRES LÉPINES INC.	500.08 \$
45874	-	RÉPARATION ÉLECTROPOTVIN	981.81 \$
45875	-	LE SAINT-FÛT, MICROBRASSERIE COOPÉRATIVE	330.53 \$
45876	-	SAULNIER YVES	97.68 \$
45877	-	SECUOR INC.	68.95 \$
45878	-	SÉCURITÉ LANDRY INC.	234.51 \$
45879	-	SERRURIER Y.C. FILLION INC.	24.14 \$
45880	-	SIMARD, BOIVIN, LEMIEUX, S.E.N.C.R.L.	6 569.73 \$
45881	-	SIMARD JULIE	2 069.55 \$
45882	-	S.P.I. SECURITE INC.	219.85 \$
45883	-	SP MÉDICAL	1 770.17 \$
45884	-	STATES CHEMICAL SOLUTIONS LTD	89.68 \$
45885	-	STORRER LOIC	134.67 \$
45886	-	TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI	8 922.48 \$
45887	-	TREMBLAY RÉMI, M.	6.20 \$
45888	-	TREMBLAY KATHLEEN	97.68 \$
45889	-	USINAGE Z.M.M. INC.	965.79 \$
45890	-	VALINEIGE SA	6 984.73 \$
45891	-	ZAMBONI ROBERT BOILEAU INC.	1 877.08 \$
146	-	BELL MOBILITÉ INC.	728.57 \$
147	-	HYDRO-QUÉBEC	131.79 \$
148	-	HYDRO-QUÉBEC	14 555.84 \$
149	-	HYD	2 030.60 \$
150	-	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	30 428.95 \$
151	-	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 512.45 \$
152	-	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	11 943.70 \$
153	-	VISA DESJARDINS	3 353.96 \$
154	-	BELL CANADA	365.25 \$
155	-	BELL CANADA	326.59 \$
156	-	BELL CANADA	97.67 \$
157	-	HYDRO-QUÉBEC	2 030.71 \$
158	-	HYDRO-QUÉBEC	398.44 \$
159	-	HYDRO-QUÉBEC	3 329.65 \$
160	-	HYDRO-QUÉBEC	4 531.31 \$
161	-	HYDRO-QUÉBEC	2 078.94 \$
162	-	HYDRO-QUÉBEC	4 561.46 \$
163	-	VIDÉOTRON S.E.N.C.	223.07 \$
164	-	VIDÉOTRON S.E.N.C.	57.99 \$

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Jimmy Houde
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 38

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. JIMMY HOUDE
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**